



Conditions d'utilisation des orthophotos "SWISSIMAGE 98" de swisstopo

Table des matières

1.	Généralités	2
2.	Droits et propriété des données	2
3.	Conditions d'utilisation des données.....	2
4.	Publication	2
5.	Garantie et responsabilité	2
6.	Réserve d'utilisation	3
7.	Bases légales	3
8.	Dispositions particulières	3

Version du 25.07.2003	Validation	Distribution	Classement
Nouvelle version	25.07.2003	Interne / Externe	
	<i>Armand Hum. Kuyin</i>		

1. Généralités

Ce document indique les conditions d'utilisation des orthophotos "SWISSIMAGE 98" de swisstopo (ci-après "données") délivrées par le Service de l'information sur le territoire (SIT) sur support informatique ou par accès direct.

La livraison des données fait office d'acceptation des présentes conditions.

2. Droits et propriété des données

Les données et tous les droits restent propriété exclusive de swisstopo.

3. Conditions d'utilisation des données

- L'utilisation des données est autorisée exclusivement au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), à ses mandataires, ainsi que, pour des buts de recherche, dans les hautes écoles du Canton de Vaud (EIVD, UNIL, EPFL, ...);

- **la rediffusion des données à des tiers est interdite.**

On entend par rediffusion la livraison des données à des tiers (bureaux d'ingénieurs géomètres ou d'informatique, services fédéraux ou communaux, particuliers, ...).

Pour les tiers exécutant un mandat cantonal (mandataires de l'ACV), la livraison des données est réalisée exclusivement par le SIT, selon le formulaire de commande (n° 8433) signé par **le service mandant**. Dans ce cas, l'utilisation des données par le mandataire est réglée par un contrat (n° 8448) entre le SIT et le mandataire ACV.

- l'utilisation des données sur Internet est soumise aux conditions suivantes :
 - mise à disposition uniquement sur les sites Internet officiels de l'Etat de Vaud;
 - seuls des extraits d'une grandeur maximale de 1500 x 2100 pixels peuvent être publiés. Lors de la visualisation de l'image à l'écran, l'utilisateur ne peut employer la barre de défilement. L'utilisateur doit effectuer un nouvel appel pour obtenir d'autres extraits d'images;
 - la fonction d'impression ne doit être possible que pour le fragment visible à l'écran;
 - la mention copyright fixée par swisstopo "SWISSIMAGE © swisstopo (DV012716)" doit figurer sur chaque extrait de carte;
 - l'utilisateur doit être dans l'impossibilité de télécharger les données originales ou de les exporter dans un autre programme.

4. Publication

Chaque publication des données, dans leur forme graphique initiale ou transformée, dont le tirage est supérieur à 100 exemplaires, est soumise à une autorisation spéciale de swisstopo.

Sur toutes les restitutions qui seront remises à des tiers ou publiées, doit figurer la mention "SWISSIMAGE © YYYY¹ swisstopo (DV012716)" pour indiquer l'origine des données.

Un exemplaire de chaque rapport publié utilisant les données doit être envoyé gratuitement et spontanément à swisstopo.

5. Garantie et responsabilité

Pour des raisons techniques, swisstopo ne peut garantir l'exactitude des données. Il ne pourra pas être rendu responsable d'éventuels dégâts résultant de l'utilisation directe ou indirecte des données.

¹ Année de la réalisation

6. Réserve d'utilisation

Swisstopo peut, en tout temps, restreindre ou refuser au SIT l'autorisation de diffuser les données pour des motifs liés à une considération des intérêts coercitifs de la sécurité publique ou lorsque de nouvelles décisions touchant à la politique de l'entreprise de swisstopo ne tolèrent plus une telle diffusion.

7. Bases légales

Dans tous les cas, les dispositions de l'Ordonnance du Conseil fédéral du 24 mai 1995 réglant l'utilisation des cartes fédérales (RS 510.622.1) sont applicables.

8. Dispositions particulières

Dans le cas d'un mandat relatif au projet de mise à jour des surfaces agricoles utiles (SAU), les présentes conditions s'appliquent également aux données de reconnaissance automatique des limites forestières (RALF).

(Source "Contrat concernant l'utilisation des données orthophotos "SWISSIMAGE 98" entre swisstopo et le SIT du 26 juin 2002 et l'avenant du 10 juin 2003)